

Québec, le 25 février 2010

268

DQ2

Monsieur Pierre Monfette, directeur
Service de l'aménagement du territoire
Ville de Rouyn-Noranda
100, rue Taschereau Est
C.P. 220
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C3

Projet de construction de la voie de
contournement de Rouyn-Noranda - route
117

Abitibi-Témiscamingue 6211-06-072

Objet : Projet de construction de la voie de contournement de Rouyn-Noranda – route
117

Questions complémentaires du 25 février 2010 (n^{os} 1 à 4)

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires à cette fin.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses dans les plus brefs délais, soit d'ici le 4 mars prochain, compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Original signé
Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission

p.j.(1)

Questions en annexe

1. Avez-vous des données de circulation au regard de l'utilisation de la rue Perreault Est entre son intersection avec la rue de la Montée du Sourire et sa jonction avec le chemin du Golf? Précisez.
2. Le Club Quad du cuivre de Rouyn-Noranda souhaite qu'un sentier dédié aux VTT soit aménagé dans l'axe de la voie de contournement à partir approximativement du chaînage 0+875 jusqu'au carrefour giratoire de la route 117 actuelle. Le ministère des Transports entend, advenant la réalisation du projet, déplacer le sentier de VTT à l'est de la voie de contournement projetée. L'engagement du Ministère serait à l'effet de défrayer les coûts de relocalisation des sentiers existants, laissant au Club le soin de compléter à ses frais le sentier projeté. Est-ce que la ville de Rouyn-Noranda prévoit soutenir cette initiative du Club Quad en s'impliquant financièrement pour la construction du sentier de VTT projeté? Veuillez préciser les actions et les mesures envisagées par la ville de Rouyn-Noranda pour soutenir ce projet de sentier dédié aux utilisateurs de VTT.
3. Dans une lettre du 24 novembre 2009 adressée à M. Yves Coutu, Directeur régional du ministère des Transports, la Ville de Rouyn-Noranda indiquait « son intention quant à la vocation future du boisé situé à l'est du tracé projeté pour la voie de contournement de Rouyn-Noranda. Ainsi, compte tenu des caractéristiques propres de ce secteur, les membres du conseil considèrent que celui-ci constitue une réserve urbaine qui sera développée ultérieurement à des fins résidentielles ».

Dans une seconde lettre adressée à M. Coutu en date du 1^{er} décembre 2009, la Ville de Rouyn-Noranda signalait que « les membres du conseil avaient repris les discussions relativement à la vocation future du boisé situé à l'est de la voie de contournement projetée et qu'en raison des nombreuses implications et analyses à parfaire dans ce dossier, nous vous demandons de ne pas tenir compte de la lettre du 24 novembre dernier. Dans un avenir rapproché, l'ensemble des éléments nécessaires pour une prise de décision éclairée et finale seront considérés et le conseil municipal fera alors connaître officiellement sa position dans ce dossier par voie de résolution adoptée lors d'une séance officielle du conseil ».

- Est-ce que depuis le 1^{er} décembre 2009, les membres du conseil ont pris une décision quant à la vocation future de ce terrain boisé? Précisez.
 - Dans l'affirmative, joindre la résolution adoptée lors d'une séance du conseil municipal.
4. Lors de la période de la chasse à la sauvagine, les chasseurs ont accès via le prolongement de la rue Sainte-Bernadette à une descente permettant la mise à l'eau d'embarcations au lac Rouyn pour quelques semaines pendant la chasse à la sauvagine. Advenant la réalisation de la voie de contournement projetée, le ministère des Transports, pour des raisons de sécurité, n'ajouterait pas d'accès à cette voie de contournement autres que ceux déjà prévus. Quelles sont les mesures que compte mettre de l'avant la Ville de Rouyn-Noranda pour permettre aux chasseurs de sauvagine d'avoir un accès au lac Rouyn?
 - Existe-t-il d'autres accès publics au lac Rouyn permettant la mise à l'eau d'embarcations? Où sont-ils situés, le cas échéant?